



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 août 2002  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-septième session

Point 67 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet

## Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### Résumé

Plus que jamais, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'impose comme une nécessité, surtout sur le chapitre des armes de destruction massive, mais aussi en ce qui concerne les armes légères et le terrorisme international. Depuis la fin de la guerre froide, la transformation des notions de sécurité et de menace oblige à penser autrement – et l'avènement de ce nouveau mode de pensée sera le fait de la génération dont l'éducation et la formation sont en cours aujourd'hui.

Globalement, l'éducation et la formation au désarmement et à la non-prolifération ont pour objectif de transmettre des connaissances et des compétences propres à donner à ceux qui les ont acquises les moyens d'apporter leur contribution, comme citoyens de leur pays et du monde, à l'adoption de mesures concrètes de désarmement et de non-prolifération dans la voie du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace qui est le but ultime.

Les démarches et méthodes pédagogiques retenues doivent être différentes selon les groupes auxquels elles s'adressent. Ce qu'un enfant d'âge scolaire d'un camp de réfugiés a besoin de savoir du désarmement est différent de ce qu'il faut à un garde frontière, sans parler d'un responsable politique ou d'un enseignant du secondaire. C'est pourquoi les recommandations formulées ici visent un éventail très varié d'acteurs et de publics, d'infrastructures et de technologies.

\* A/57/150.

\*\* Ce rapport a été soumis à l'issue des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question en juillet 2002.



Le secteur éducatif a besoin à tous les niveaux – du primaire jusqu’au troisième cycle des universités – de matériels supplémentaires d’enseignement et d’enrichissement des connaissances. L’appui de l’ONU et de ses États Membres est d’une importance cruciale. Du fait que la plupart des documents sont en anglais, leur traduction dans d’autres langues est une première étape indispensable.

Les nouvelles technologies, et en particulier l’Internet, offrent des possibilités sans précédent d’éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, tant au grand public qu’au monde scolaire et universitaire. Cela dit, elles complètent mais ne remplacent pas l’éducation et la formation traditionnelles.

La coordination au sein des Nations Unies et avec les autres organisations et organismes internationaux compétents est capitale pour assurer la bonne application de la série de recommandations formulées dans la présente étude.

Ces recommandations d’application immédiate ou à long terme, selon les cas, sont de nature à étayer les efforts en cours et suggèrent de nouveaux axes d’action.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos du Secrétaire général .....		4
Lettre d’accompagnement .....		5
Note sur l’organisation du Groupe d’experts .....		7
Abréviations .....		9
I. Introduction .....	1–5	10
II. Adaptation de l’éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération aux réalités contemporaines .....	6–10	10
III. Évaluation des acquis d’expérience dans le domaine de l’éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération .....	11–19	11
A. Efforts passés et actuels .....	11–15	11
B. Travaux du Groupe d’experts .....	16–19	12
IV. Éducation et formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux .....	20–24	13
V. Moyens d’utiliser les nouvelles méthodes pédagogiques, en particulier la révolution dans le domaine des technologies de l’information et de la communication .....	25–29	14
VI. Utilisation de l’éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à l’appui de la consolidation de la paix en situation d’après conflit .....	30–40	15
VII. Coordination entre l’ONU et les organisations internationales dotées de compétences particulières en matière de désarmement, de non-prolifération ou d’éducation .....	41–42	16

VIII. Promotion de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération : recommandations pratiques.....	43-44	17
Recommandations 1 à 34 .....		18

## Annexes\*

1. Liste des représentants de l'ONU, des éducateurs, des chercheurs et des représentants d'organisations non gouvernementales qui ont participé aux travaux du Groupe d'experts
2. Informations émanant de gouvernements, d'instituts de recherche, d'éducateurs et d'institutions d'enseignement, et d'organisations non gouvernementales (sur la base des résultats de l'étude)
3. Ressources concernant l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération, y compris des liens sur le Web
4. Récapitulatif des activités entreprises dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération par des organismes du système des Nations Unies, y compris des liens renvoyant à des sites Web

---

\* Les annexes sont disponibles sous forme électronique sur le site Web officiel du Département des affaires de désarmement de l'ONU (<<http://disarmament.un.org/education>>).

## **Avant-propos du Secrétaire général**

Il est étonnant, pour une personne de mon âge, de songer qu'une nouvelle génération accède à la maturité sans que pèse sur elle de façon constante la menace d'une catastrophe nucléaire. Il en est pourtant ainsi, ce dont on ne peut que se réjouir. Revers de la médaille, cette génération méconnaît les dangers réels auxquels elle est exposée, notamment sous la forme d'armes nucléaires héritées du siècle dernier. Partant, elle sous-estime la menace : comment se prémunir contre un péril lorsqu'on en ignore jusqu'à l'existence ?

La présente étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a pour objet de compléter les études relatives à la paix et les programmes consacrés au règlement des conflits, qui se sont multipliés dans les années 80 et 90. Il est important de comprendre à quel point la fabrication, le commerce, les achats et le stockage excessifs d'armements accroissent les risques de guerre et rendent celle-ci encore plus meurtrière et dangereuse, et à quel point leurs répercussions sur la santé, l'environnement et le développement sont désastreuses. En vérité, on gagne toujours à enrichir sa connaissance de la mécanique des conflits.

Le contenu des programmes d'éducation en matière de désarmement a notablement évolué depuis le Congrès mondial de l'UNESCO sur l'éducation pour le désarmement (1980) et englobe aujourd'hui l'examen du commerce des armes conventionnelles, en particulier celui des armes légères et des mines terrestres. Aujourd'hui, il doit encore évoluer pour prendre en compte la menace accrue que constitue le terrorisme international, et l'éventualité de l'utilisation d'armes de destruction massive à des fins terroristes.

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, groupe spécialisé – composé, entre autres, d'éducateurs – qui me conseille pour les questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements, a recommandé que l'ONU effectue une étude à ce sujet. En 2001, en application de la résolution 55/33 E de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 2000, j'ai nommé un groupe d'experts gouvernementaux originaires de différentes régions et issus de divers systèmes éducatifs, et je leur ai confié cette mission. Ils ont travaillé avec soin et célérité, et je leur exprime mon appréciation, en particulier pour les recommandations perspicaces qu'ils ont émises.

L'objectif de l'éducation en matière de désarmement est d'informer les citoyens de la planète et de leur donner les moyens d'agir avec leurs gouvernements respectifs pour faire progresser la cause du désarmement. J'espère que les gouvernements, la famille des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les organisations qui oeuvrent dans le domaine du désarmement, les organisations non gouvernementales et d'autres encore qui sont à même d'y contribuer, auront à coeur de stimuler le processus de consultation et de coopération entamé par le Groupe d'experts, de sorte que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'intègre naturellement aux programmes d'enseignement qui seront proposés à la prochaine génération.

## Lettre d'accompagnement

Le 13 août 2002

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, réalisée par le Groupe d'experts gouvernementaux que vous avez nommé en application de la résolution 55/33 E de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 2000.

En mars 2001, vous avez nommé les experts suivants :

Mme Birgitta Alani  
Directrice adjointe de l'Institut international de recherches  
pour la paix de Stockholm  
Solna (Suède)

S. E. M. Yukiya Amano  
Directeur général à la Direction générale de la maîtrise  
des armements et des affaires scientifiques  
Ambassadeur  
Tokyo

Mme Kate Dewes  
Vice-Présidente du Bureau international de la paix  
Coordonnatrice du Disarmament and Security Centre  
Christchurch (Aotearoa/Nouvelle-Zélande)

S. E. M. Alioune Diagne  
Ambassadeur du Sénégal au Nigéria  
Lagos

Mme Anna Grupinska  
Conseillère ministérielle  
Chef adjointe de mission  
Mission permanente de la Pologne auprès  
de l'Office des Nations Unies à Vienne  
(Première et deuxième réunions)

S. E. M. Hugo E. Palma  
Ambassadeur du Pérou en Italie  
Rome

Mme Beata Peksa-Krawiec  
Directrice du Département des politiques en matière  
de sécurité du Ministère des affaires étrangères  
de la République de Pologne  
Varsovie  
(Quatrième session)

M. Mohamed Shaker  
Président du Conseil égyptien des affaires étrangères  
Le Caire

M. Venkatesh Varma  
Conseiller à l'Ambassade de l'Inde  
Moscou

M. Attila Zimonyi  
Conseiller principal au Département des politiques  
en matière de sécurité et de maîtrise des armements  
du Ministère des affaires étrangères  
de la République de Hongrie  
Budapest

Le présent rapport a été établi au cours de quatre réunions qui se sont déroulées à New York, du 18 au 20 avril 2001; à Monterey (Californie), du 8 au 10 août 2001; à Genève, du 11 au 15 mars 2002; et à New York, du 22 au 26 juillet 2002.

Le Groupe d'experts a bénéficié de l'expérience collective des représentants de bureaux et d'institutions spécialisées de l'ONU et d'autres organisations internationales oeuvrant dans le domaine du désarmement, qui ont activement contribué à ses travaux.

Le Groupe d'experts souhaite adresser des remerciements particuliers à William C. Potter, membre de votre Conseil consultatif pour les questions de désarmement, pour sa contribution à ses travaux. Il souhaite également exprimer son appréciation au Monterey Institute for International Affairs qui a accueilli le Groupe, à l'occasion de sa deuxième réunion.

En outre, le Groupe a consulté un grand nombre de membres de la société civile originaires de toutes les régions du monde et représentant des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires ou de recherche, ainsi que les médias, ce qui constitue une innovation pour un groupe d'experts de ce type dans le domaine du désarmement. Le Groupe souhaite souligner la contribution importante de l'ensemble de ces personnes à la réalisation de la présente étude.

Enfin, le Groupe d'experts souhaite exprimer son appréciation pour l'appui excellent qu'il a reçu du Secrétariat. Il a exprimé ses remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, Jayantha Dhanapala. Il adresse des remerciements particuliers à Vladimir Orlov et Michael Cassandra, respectivement expert consultant et secrétaire du Groupe.

Le Groupe d'experts gouvernementaux m'a demandé, en ma qualité de Président, de vous soumettre en son nom la présente étude, dont le contenu a été approuvé à l'unanimité.

Le Président du Groupe d'experts gouvernementaux  
(*Signé*) Miguel **Marin-Bosch**

## Note sur l'organisation du Groupe d'experts

Dans sa résolution 55/33 E en date du 20 novembre 2000, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de réaliser, avec l'assistance d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude sur l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération.

En mars 2001, le Groupe a été constitué et il a entamé ses travaux avec les objectifs suivants :

a) Définir les principes de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à l'aune des exigences actuelles, en gardant à l'esprit la nécessité de promouvoir une culture de la non-violence et de la paix;

b) Évaluer la situation actuelle au regard de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération dans le premier et le second degrés ainsi que dans les universités, y compris le troisième cycle, et ce dans toutes les régions du monde;

c) Recommander des moyens de promouvoir l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux du système éducatif et des filières d'enseignement extrascolaires, en particulier dans le cadre de la formation des éducateurs, des parlementaires, des dirigeants municipaux, des officiers et des fonctionnaires gouvernementaux;

d) Rechercher des moyens de tirer un meilleur parti des nouvelles méthodes pédagogiques, en particulier celles qui exploitent la révolution des technologies de l'information et de la communication, notamment l'enseignement à distance, intensifier les efforts axés sur l'éducation et la formation en matière de désarmement à tous les niveaux, tant dans le monde développé que dans le monde en développement;

e) Formuler des recommandations quant à l'harmonisation et à la coordination des efforts déployés par les organismes du système des Nations Unies dotés de compétences spécifiques en matière de désarmement, d'éducation, ou les deux, dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;

f) Réfléchir aux possibilités de mettre l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération au service de la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit.

Le Secrétaire général a nommé des experts gouvernementaux des 10 États suivants : Égypte, Hongrie, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Sénégal et Suède.

Le Groupe s'est réuni à quatre reprises : du 18 au 20 avril 2001, à New York; du 8 au 10 août 2001, à Monterey (Californie); du 11 au 15 mars 2002, à Genève; du 22 au 26 juillet 2002, à New York. Il a adressé ses remerciements au Monterey Institute of International Studies, qui l'avait accueilli à l'occasion de sa deuxième réunion.

Au nom du Groupe, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a sollicité des informations auprès des États Membres, d'instituts de recherche universitaires et d'organisations non gouvernementales afin de faire le point sur la

situation actuelle à l'égard de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération, et ce, dans l'ensemble des régions du monde. Les résultats de cette enquête figurent dans le présent rapport.

L'Assemblée générale a encouragé le Groupe d'experts à inviter des représentants d'organismes du système des Nations Unies dotés de compétences spécifiques en matière de désarmement, d'éducation, ou les deux, à participer à ses travaux. Les organismes de l'ONU et autres organisations internationales suivants ont répondu à cette invitation : Département des affaires de désarmement, Département de l'information, Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Université des Nations Unies, Université pour la paix, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale de la santé ont demandé à être tenus informés des résultats des travaux du Groupe (voir annexe 1).

Reconnaissant que la société civile, les organisations non gouvernementales et les médias ont à bien des égards joué un rôle de chef de file en termes d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération en milieu tant scolaire qu'extrascolaire, le Groupe a consulté des universitaires, des éducateurs, des étudiants et des représentants d'organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde. Il s'est efforcé, dans la limite des ressources dont il disposait, de consulter un éventail de personnes aussi large que possible (voir annexe 1).

Les principes de la Charte des Nations Unies devraient être scrupuleusement respectés dans le cadre de l'application des recommandations contenues dans le présent rapport.



---

## Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIE	Bureau international d'éducation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIJ	Cour internationale de Justice
HCR	Haut Commissariat pour les réfugiés
IRNUD	Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies

## I. Introduction

1. Au XXe siècle, la science et la technologie ont transformé le monde. Elles ont entraîné une amélioration de la qualité de la vie, mais ont rendu les guerres plus meurtrières. Des armes de destruction massive – biologiques, chimiques et nucléaires – et leurs vecteurs ont vu le jour, cependant que des armements conventionnels toujours plus sophistiqués étaient produits et que leur utilisation se généralisait. Les conflits armés demeurent sources d'horreur et de destruction. C'est pourquoi l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération n'ont jamais été aussi nécessaires. En vérité, les concepts de sécurité et de menace ont évolué, tout comme la perception qu'en a le grand public, aussi est-il urgent d'entamer une réflexion nouvelle, axée sur les objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

2. Plus de 10 ans après la fin de la guerre froide, à l'aube du XXIe siècle, il est urgent de lutter contre l'ignorance, l'optimisme excessif et la culture de la violence, au moyen de programmes d'éducation et de formation à long terme, notamment ceux qui portent sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, avec pour objectif ultime leur réduction, voire leur élimination complète.

3. Dans le même temps, la menace d'une prolifération excessive et déstabilisante des armes conventionnelles, en particulier les armes légères, qui pèse sur le monde suscite une préoccupation croissante, ce qui rend d'autant plus impérieuse la nécessité de lutter sur le long terme contre une telle prolifération, au moyen de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération.

4. En outre, il est nécessaire de sensibiliser les populations aux nouveaux défis suscités par la sécurité internationale et le processus de désarmement. Parmi ces défis, le terrorisme, qui fait craindre la possible utilisation d'armes de destruction massive, est une source d'inquiétude particulière. D'autres défis, tels que la criminalité organisée, la pauvreté, les violations des droits de l'homme et les préoccupations environnementales doivent également être prises en compte.

5. L'éducation et la formation demeurent des instruments importants mais sous-utilisés de promotion

de la paix, du désarmement et de la non-prolifération. Le présent rapport examine cette question et suggère un certain nombre de mesures concrètes.

## II. Adaptation de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération aux réalités contemporaines

6. La vocation générale de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération est de faire acquérir aux individus les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer, en tant que citoyens de leur pays et de la planète, aux efforts visant à aboutir au désarmement général et complet, sous contrôle international efficace. Une telle éducation donne en outre aux individus les moyens d'oeuvrer pour le renforcement de la sécurité nationale et internationale, mais sur la base d'une réduction des armements nécessaires à cette fin. En dernier lieu, elle contribue à resserrer les liens entre paix mondiale, sécurité globale et développement durable dans un monde de plus en plus interdépendant.

7. À l'heure actuelle, les objectifs de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération sont les suivants :

a) Enseigner *comment* réfléchir aux problèmes posés par le désarmement et la non-prolifération plutôt que *ce qu'il faut* en penser;

b) Informer les citoyens et développer leur esprit critique;

c) Approfondir la compréhension des multiples facteurs qui, aux niveaux local, national, régional et mondial, contribuent à instaurer la paix ou nuisent à sa consolidation;

d) Encourager les comportements et les mesures propices à l'instauration de la paix;

e) Communiquer des informations pertinentes quant aux enjeux actuels et futurs en matière de sécurité et encourager un comportement responsable grâce à l'amélioration des méthodes et des techniques de recherche existantes et à leur diffusion à grande échelle;

f) Réduire les clivages politiques, régionaux et technologiques en rapprochant idées, concepts, individus, groupes et institutions en vue de promouvoir des efforts concertés, à l'échelle internationale, en faveur du désarmement, de la non-prolifération et d'un monde non violent;

g) Véhiculer à tous les niveaux l'idée que l'interaction entre les peuples, les pays et les civilisations devrait reposer sur des valeurs telles que la paix, la tolérance, la non-violence, le dialogue et la consultation.

8. L'éducation en matière de désarmement est largement axée sur la nécessité de réduire les armements – voire de parvenir à leur élimination complète. La probabilité de voir survenir un conflit armé diminuerait d'autant, tout comme sa gravité potentielle. L'éducation en matière de désarmement est axée sur le processus de désarmement lui-même, les mesures prises pour y parvenir et les effets positifs du désarmement sur le développement socioéconomique. Elle peut inclure les questions suivantes : règlement des conflits, étude des causes de la guerre, ou interaction entre technologie et conduite de la guerre. Elle met également l'accent sur les démarches visant à réduire et à éliminer toutes les formes de conflit violent. Ce type de programme d'enseignement est souvent proposé dans les universités et porte, entre autres, sur des questions telles que les études relatives à la paix, le règlement des conflits et les études stratégiques.

9. L'éducation en matière de non-prolifération est une subdivision importante de l'éducation en matière de désarmement. Si l'objectif à long terme de l'éducation en matière de désarmement est la réduction et l'élimination de toutes les formes d'armements et de guerre, l'éducation en matière de non-prolifération est axée sur la prévention de la prolifération de tous les armements, en particulier les armes de destruction massive et leurs vecteurs. Elle contribue à la réalisation des objectifs en matière de désarmement sur une base viable et globale. Le désarmement et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent mutuellement. L'éducation et la formation en la matière devraient donc refléter cette corrélation.

10. L'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération abordent les questions suivantes, avec lesquelles elles entretiennent des liens étroits et réciproques : règlement des conflits,

communication, compréhension interculturelle, tolérance vis-à-vis de la diversité, non-violence, justice économique et équité entre les sexes, protection de l'environnement, démilitarisation, développement, droits de l'homme et droit international humanitaire. Pour conserver leur pertinence vis-à-vis des exigences en matière de sécurité des populations et des États, l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération ne doivent pas être envisagées isolément, mais bien plutôt intégrées à cette perspective plus vaste. Il ne sera pas facile de donner naissance à une culture du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale, et l'on n'y parviendra pas rapidement. Un effort soutenu sera requis pour constituer des communautés de spécialistes et d'individus motivés. Les États Membres, les organisations internationales, les universités et les ONG sont des acteurs essentiels de cette entreprise de longue haleine. Pour qu'elle soit couronnée de succès, il sera indispensable que l'ensemble de ces communautés agissent en partenariat et que des ressources financières adéquates soient allouées.

### **III. Évaluation des acquis d'expérience dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération**

#### **A. Efforts passés et actuels**

11. En 1978, l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, a été la première instance internationale à souligner l'urgence de la mise en place d'un programme d'éducation en matière de désarmement. Le document final de la dixième session extraordinaire mettait l'accent sur l'importance de deux aspects de l'éducation – enseignement et recherche – pour l'avenir du désarmement. Les institutions gouvernementales, non gouvernementales et internationales, en particulier l'UNESCO, y étaient instamment priées « de prendre des mesures pour mettre au point des programmes d'éducation dans le domaine du désarmement et de la paix, à tous les niveaux<sup>1</sup> ».

12. À sa dixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a créé un programme de bourses d'études en matière de désarmement, visant à développer connaissances et compétences en matière de désarmement et de non-prolifération au sein des États Membres. Ce programme a permis de familiariser plus de 550 fonctionnaires originaires d'environ 150 pays, pour la plupart en poste dans des ministères des affaires étrangères, avec les principes élémentaires du désarmement multilatéral et de la maîtrise des armements.

13. Le Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement de l'UNESCO (1980) a également adopté un document final dans lequel étaient formulées de nombreuses recommandations sur les mesures à prendre pour promouvoir aussi bien la recherche que l'éducation dans le domaine du désarmement<sup>2</sup>. Si elles n'ont guère été suivies d'effet, nombre de ces recommandations demeurent applicables aujourd'hui, mais doivent être adaptées au monde contemporain et aux besoins futurs.

14. La campagne mondiale pour le désarmement de l'Organisation des Nations Unies a été lancée le 7 juin 1982 en application d'une décision de l'Assemblée générale, adoptée à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. La décision en question visait à informer et instruire le public afin qu'il comprenne les objectifs de l'ONU dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et leur apporte son soutien. Elle suggérait qu'une coopération entre l'ONU, ses États Membres et les ONG favoriserait la réalisation de ces objectifs. Cette campagne s'articulait autour de cinq éléments : l'élaboration et la diffusion de documents; l'organisation de conférences, de séminaires et de stages de formation; l'organisation de manifestations spécifiques telles que la semaine du désarmement; un programme de publicité; les services des bureaux extérieurs de l'ONU. En 1992, cette campagne a cédé la place au Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, qui poursuivrait les mêmes objectifs, mais avec des ressources financières plus limitées<sup>3</sup>.

15. L'ONU a désigné 1999 Année internationale de la culture de la paix. En 2000, c'est la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde qui a débuté. L'un des moyens les plus efficaces d'encourager une culture de la paix consiste à

promouvoir les programmes éducatifs consacrés au règlement pacifique des conflits, au dialogue, à la recherche d'un consensus et à la non-violence active. L'Assemblée générale a désigné 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, encourageant les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et non gouvernementales pertinentes à mettre en oeuvre des programmes culturels, éducatifs et sociaux visant à promouvoir ce concept.

## B. Travaux du Groupe d'experts

16. Pour faciliter l'évaluation de la situation actuelle au regard de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération dans toutes les régions du monde, le Groupe d'experts a demandé au Département des affaires de désarmement de procéder à une enquête qualitative auprès des États Membres, d'instituts de recherche universitaires et d'ONG. Des réponses ont été reçues de gouvernements et d'institutions gouvernementales de 25 États, ainsi que de 72 institutions de recherche et d'éducation, experts universitaires, représentants d'ONG et musées représentant 41 États. Les résultats de cette enquête figurent à l'annexe 2. Au cours de la réalisation de l'enquête, des ressources ont été examinées, qui sont présentées à l'annexe 3.

17. Le Groupe d'experts a mis en place une collaboration sans précédent avec des groupes et des individus de la société civile – enseignants du second degré, pairs éducateurs, militants locaux, professionnels des arts visuels, universitaires, etc. Cette collaboration lui a été très profitable. Assurant ainsi la promotion de la synergie entre l'ONU et la société civile, les participants invités ont présenté aux experts un large éventail de méthodes et de documents relatifs à l'éducation et à la formation en matière de désarmement et de non-prolifération.

18. On peut tirer certaines conclusions générales quant à la situation de l'éducation et de la formation dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération aujourd'hui en se fondant sur l'expérience collective des experts, sur les exposés qui ont été faits par les éducateurs, les chercheurs et les représentants d'organisations non gouvernementales lors des réunions du Groupe d'experts, ainsi que sur les résultats qualitatifs de l'enquête menée par le Département des affaires de désarmement. On dispose

aujourd'hui d'une abondante documentation de référence sur le désarmement et la non-prolifération, mais qui est destinée en premier lieu aux spécialistes de ces questions. C'est pourquoi il est nécessaire de l'adapter à un plus large public, représentatif de coutumes et de situations très diverses. Nombre de ces documents doivent en outre être traduits depuis l'anglais vers les langues officielles de l'ONU et d'autres langues.

19. Il faut s'attacher à mettre en place les fondements d'une coopération internationale durable dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération parmi les États Membres, les ONG et les experts de toutes les régions du monde. Certaines institutions universitaires et ONG actives dans ce domaine appuient cet objectif important. Il a notamment été proposé de créer un collectif d'universitaires et de représentants de la société civile, qui agirait parallèlement aux efforts internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération, et en complément de ces efforts.

#### **IV. Éducation et formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux**

20. L'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération comportent de multiples facettes et doivent s'envisager à l'échelle d'une vie. La famille, les écoles, les universités, les médias, la communauté, les ONG, les gouvernements, les parlements et les organisations internationales doivent tous y participer. C'est un ensemble fondamental de connaissances théoriques et pratiques qui permettent aux individus de choisir par eux-mêmes d'adhérer à des valeurs telles que le rejet de la violence, le règlement pacifique des conflits et l'instauration d'une culture de la paix.

21. De nombreux groupes devaient être ciblés, notamment, mais pas seulement, les enfants et les jeunes, les élèves des écoles et les étudiants, les éducateurs et les formateurs; les chercheurs, les scientifiques, les ingénieurs et les médecins; les donateurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises; les représentants des divers cultes, des populations autochtones, des communautés et des municipalités; les responsables politiques tels que les

parlementaires et les fonctionnaires gouvernementaux; les syndicats et le monde des affaires; les professionnels tels que les militaires, les agents d'application de la loi, les agents au traitement des permis et les fonctionnaires des douanes.

22. Les femmes, qui jouent un rôle d'éducatrice de premier plan au sein de leur famille et leur communauté, doivent participer à la prise de décisions relatives au programme de désarmement, de mobilisation et de réinsertion ainsi qu'aux autres efforts menés dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les médias et les ONG qui se spécialisent dans les questions relatives à la paix, le désarmement et la non-prolifération, les droits de l'homme, l'environnement et le développement jouent également un rôle important en ce qu'ils influencent l'opinion publique et les gouvernements.

23. Les documents pédagogiques consacrés au désarmement et à la non-prolifération doivent être adaptés et intégrés aux matériels d'enseignement ou de formation existants à divers niveaux, à l'intention de différents publics. Les programmes éducatifs à destination des enfants et des jeunes devraient comporter des éléments relatifs à la culture de la paix. Outre les documents visant à enrichir les connaissances des enseignants et des étudiants, les matériels d'enseignement devraient également fournir des exemples pratiques indiquant de quelle manière intégrer l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération aux programmes du premier et du second degrés, ainsi qu'aux programmes de formation des enseignants.

24. Les nouveaux programmes d'enseignement en milieu scolaire et extrascolaire devraient :

a) Contribuer au développement d'une réflexion critique sur la question;

b) Tenir compte du fait que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération fait partie intégrante de l'éducation pour la paix en application des principes du droit international qui procèdent eux-mêmes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant, des traités multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération et des accords et conventions internationaux sur le terrorisme;

c) Être adaptés à tous les niveaux du système éducatif et aux besoins des divers groupes socioéconomiques concernés;

d) Prendre en compte les caractéristiques culturelles, économiques et sociales spécifiques de chaque pays;

e) Adopter une approche multidisciplinaire;

f) Mettre en relief la dimension humaine des conflits, notamment l'expérience individuelle des victimes et des survivants de la guerre;

g) Susciter le dialogue au sujet de la réduction du nombre des conflits, condition essentielle pour que soient atteints les objectifs de désarmement et de non-prolifération.

## **V. Moyens d'utiliser les nouvelles méthodes pédagogiques, en particulier la révolution dans le domaine des technologies de l'information et de la communication**

25. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier l'Internet, ouvrent des perspectives extraordinaires pour le développement de la pédagogie en matière de désarmement et de non-prolifération, qu'elles mettent à la portée de nouveaux publics et d'étudiants suivant des filières non traditionnelles; en outre, elles permettent d'améliorer la qualité de l'enseignement proposé. Les méthodes pédagogiques qui s'appuient sur les technologies de pointe viennent compléter et renforcer les formes traditionnelles d'enseignement, sans pour autant les remplacer. L'Internet, par exemple, n'est pas partout accessible dans certaines régions où l'infrastructure laisse à désirer, et la population n'est pas toujours familiarisée avec ce type de technologie. Cependant, à mesure que ces obstacles seront surmontés, le potentiel de l'Internet est tel qu'il deviendra rapidement un outil d'enseignement extrêmement efficace.

26. Les informations et les ressources relatives au désarmement et à la non-prolifération disponibles sur l'Internet s'enrichissent quotidiennement. La technologie hypermédia permet à l'apprenant d'acquérir les connaissances à son rythme et encourage la découverte de nouvelles informations grâce à un

nombre infini de liens. Les outils multimédias, notamment les vidéos en continu, la distribution Web, les sites de messagerie en temps réel (cybersalons) et les services télématiques, permettent à l'apprenant d'observer, de participer et de se mettre en réseau d'une manière qui aurait été inimaginable il y a seulement quelques années. Les liens vers des bases de données constituent des ressources extraordinaires en matière de recherche et d'approfondissement de l'étude d'un sujet donné.

27. Les outils et techniques d'enseignement reposant sur l'utilisation de technologies de pointe et plus traditionnelles pour transmettre un contenu, stimuler l'intérêt et susciter des émotions, telles que les vidéos, l'animation, les jeux électroniques, le théâtre, la danse, les films et les arts graphiques comme la photographie sont des moyens utiles et efficaces de présenter le désarmement et la non-prolifération ainsi que des concepts tels que la tolérance, la démocratie et le règlement des conflits.

28. Déjà, en 1980, le Document final du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement soulignait la nécessité d'utiliser « les méthodes d'enseignement les plus avancées, en particulier les méthodes actives ». Les techniques de l'apprentissage participatif visent à enseigner comment réfléchir aux problèmes posés par le désarmement et la non-prolifération plutôt que ce qu'il faut en penser. Parmi les formes les plus efficaces d'apprentissage actif figurent les jeux de rôle et les exercices de simulation, qui encouragent les apprenants à regarder le monde à travers les yeux de l'autre. L'apprentissage actif présente l'avantage supplémentaire de pouvoir être adapté à tous les contextes ou presque. On peut tout aussi bien pratiquer une simulation avec des participants assis en cercle qu'avec des apprenants qui se trouvent sur différents continents et sont reliés les uns aux autres par vidéoconférence.

29. La formation des éducateurs et des formateurs au maniement des nouvelles technologies revêt une importance particulière. Les enseignants qui dispensent une éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ainsi que les scientifiques et les ingénieurs ont besoin d'une formation en milieu professionnel afin de pouvoir tirer parti des nouvelles technologies.

## **VI. Utilisation de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à l'appui de la consolidation de la paix en situation d'après conflit**

30. La transition depuis un conflit violent vers une société où règnent la paix et la sécurité est un processus long, complexe et qui comprend plusieurs étapes. L'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération sont une composante des efforts menés à plus grande échelle pour consolider la paix et qui visent à sauver des vies, à restaurer l'espoir et à renforcer la culture de la paix.

31. La cessation des conflits violents n'implique pas nécessairement une sécurité accrue pour la population. Le ballon de football d'un enfant peut faire exploser une mine. Les armes légères restent en circulation, entre les mains d'une population qui demeure effrayée ou de groupes qui se disputent le pouvoir et les ressources. Ces armes constituent une menace omniprésente et à long terme pour la sécurité et la stabilité d'un pays. L'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération peuvent avoir une incidence notable sur l'atténuation de ces dangers propres aux périodes d'après conflit. Par exemple, il faut entreprendre une sensibilisation au danger que représentent les mines, les ex-combattants doivent être désarmés et démobilisés, les forces de sécurité démocratiques doivent recevoir une formation appropriée, les armes en surplus et illicites doivent être collectées et détruites chaque fois que c'est possible. S'agissant de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation à ces questions et à d'autres, il faut agir immédiatement et de façon pertinente. Sinon, l'occasion de favoriser, voire de consolider la paix dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société, peut être perdue à jamais.

32. L'application des accords de paix, notamment de leurs dispositions relatives au désarmement et à la démobilisation, nécessite une éducation et une formation ciblées, qui répondent aux besoins spécifiques des divers groupes auxquels elles sont destinées. Les forces militaires et de sécurité, ainsi que les dirigeants, tant au niveau local qu'au niveau national, doivent être sensibilisés à ces questions. D'autres mesures doivent répondre aux besoins

spécifiques des femmes et des enfants – groupes qui sont affectés de façon disproportionnée par les conflits armés – en matière d'éducation et de formation.

33. L'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération sont des éléments essentiels des programmes de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des ex-combattants. Ces programmes renforcent les initiatives éducatives existantes et englobent le premier et le second degrés, l'enseignement supérieur, mais aussi l'enseignement professionnel et la formation technique.

34. Dans beaucoup de situations d'après conflit, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doivent être adaptés aux besoins éducatifs et psychiques spécifiques des enfants soldats et constituer une transition avant leur réintégration dans le système éducatif officiel. Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doivent également répondre aux besoins des communautés qui accueillent des ex-combattants, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

35. Du fait qu'elles agissent sur le terrain et sont directement impliquées dans la vie des communautés concernées, les organisations de la société civile, en particulier les ONG, contribuent de façon essentielle à la conception et à la mise en oeuvre de programmes d'éducation en matière de désarmement officiels ou informels dans les situations d'après conflit.

36. Les femmes jouent un rôle essentiel en ce qu'elles contribuent à créer les conditions propices à la cessation des conflits violents, à des activités telles que la surveillance du processus de paix, la prise en charge des traumatismes parmi les victimes et les auteurs d'actes de violence, la collecte et la destruction des armes et la reconstruction des sociétés. Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu la contribution des femmes à la consolidation de la paix et de la sécurité et a demandé instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans ces domaines.

37. Les médias, en particulier la radio, constituent un outil essentiel d'information et d'éducation du public en matière de désarmement, de démobilisation et de sécurité. Leur rôle est particulièrement important lorsque l'infrastructure et le tissu social d'un pays ont

subi une destruction à grande échelle au cours d'un conflit.

38. À plusieurs reprises, on a eu recours à des méthodes novatrices pour mettre en place des programmes d'éducation et d'information en matière de désarmement et de non-prolifération dans des situations d'après conflit, qui démontrent la valeur des partenariats entre l'ONU et la société civile. Plusieurs exemples méritent d'être mentionnés. Le Département des affaires de désarmement, ses centres régionaux et l'Appel de La Haye pour la paix, organisation non gouvernementale dont les activités sont axées en grande partie sur l'éducation, s'emploient à exécuter un projet de sensibilisation aux problèmes de paix et de désarmement, « l'éducation pour l'action », qui vise à « démilitariser » les esprits parmi la jeunesse et à mobiliser les communautés en faveur des programmes de collecte d'armes dans quatre pays (Albanie, Cambodge, Niger et Pérou). Les éléments clefs de ce projet sont un programme de formation des enseignants à long terme et l'utilisation des coutumes locales pour le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

39. Le projet de l'UNICEF intitulé « Disarming the minds of children and youth: raising awareness and addressing the impact of small arms » (Désarmer les esprits parmi les enfants et la jeunesse : sensibiliser et s'attaquer aux effets de la prolifération des armes légères) est exécuté dans une province et quatre pays en situation d'après conflit (Kosovo, Somalie, Soudan et Tadjikistan) qui souffrent de la présence anarchique d'armes légères. Parmi les activités menées au titre de ce projet, on citera la mise au point de matériels et de programmes d'enseignement portant sur le règlement non violent des conflits, la recherche d'un consensus et la constitution de réseaux dans la société civile, et le renforcement de la culture de la paix. Des efforts de sensibilisation axés sur les enfants et à caractère plus général, visant à mobiliser les autorités politiques et les principales organisations de la société civile, seront déployés localement.

40. La campagne mondiale visant à sensibiliser l'opinion publique au fléau que représentent les mines terrestres antipersonnel et à exiger leur élimination émane pour une large part de la société civile et des ONG qui oeuvrent de concert avec les gouvernements et les organisations et institutions internationales poursuivant les mêmes objectifs. Cette campagne a eu un impact inespéré puisqu'elle a déjà entraîné la mise en place de programmes de sensibilisation aux mines

dans les zones affectées, la formation d'ouvriers spécialisés dans le déminage et une prise de conscience à l'échelle mondiale des dangers associés à ce type d'arme.

## **VII. Coordination entre l'ONU et les organisations internationales dotées de compétences particulières en matière de désarmement, de non-prolifération ou d'éducation**

41. L'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération fait intervenir divers organismes, départements et programmes de l'ONU (voir aussi annexe 4). Pour donner pleinement effet aux recommandations de la présente étude, il importe qu'ils agissent en coordination.

a) L'ONU assume la responsabilité globale des questions relatives au désarmement sous tous ses aspects :

i) Le Département des affaires de désarmement joue un rôle central puisqu'il évalue, fait connaître et favorise les efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Au cours de la réalisation de la présente étude, le Département a ouvert un site Web sur l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il conviendrait de l'encourager à développer ce site pour en faire un centre de documentation en ligne; voir recommandation 25;

ii) Les centres régionaux des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes participent à la mise au point de ressources pédagogiques sur le désarmement et la non-prolifération, en particulier dans les situations d'après conflit et dans le cadre de la formation à la lutte contre le trafic d'armes;

iii) Dans le cadre de son mandat, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement est chargé de conseiller le Secrétaire général en ce qui concerne l'exécution du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;



iv) L'IRNUD effectue des recherches sur des questions relatives au désarmement et à la sécurité, en vue d'aider la communauté internationale dans le cadre de sa réflexion, de ses décisions et de ses efforts relatifs au désarmement. L'Institut est activement engagé dans de nombreuses initiatives d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération;

v) L'ONU dispose d'un réseau mondial de plus d'une dizaine de centres et de programmes de recherche et de formation. Les compétences particulières de l'Université sont les suivantes : elle est capable d'agir à l'échelle mondiale et de constituer des réseaux, de mobiliser la communauté scientifique internationale, et c'est l'entité des Nations Unies chargée d'établir un lien entre les chercheurs et les responsables politiques internationaux;

vi) Le Département de l'information contribue pour beaucoup aux activités d'éducation et de formation, ainsi qu'à la diffusion des informations relatives au désarmement et à la non-prolifération.

b) L'UNESCO s'occupe au premier chef des questions d'éducation, s'agissant notamment de la culture de la paix. Le Bureau international de l'éducation (BIE) est l'institut spécialisé de l'UNESCO qui aide les États Membres à choisir programmes scolaires et méthodes d'enseignement et qui accueille la Conférence internationale de l'éducation, dans le cadre de laquelle les hauts responsables de l'éducation se concertent sur les politiques à suivre;

c) L'UNICEF exécute des programmes visant à familiariser les enfants avec les questions relatives à la paix et joue un rôle notable dans le cadre de l'éducation en matière de désarmement dans le premier degré; il inscrit ses activités à cet égard dans le cadre de la Décennie internationale de la proposition d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, lancée en 2000;

d) L'Université pour la paix est une organisation de traité dotée de sa propre charte, approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU. Elle a pour mission de dispenser une formation sur les questions relatives à la paix dans l'enseignement supérieur. Elle délivre des diplômes de troisième cycle, tout en assurant une formation et en menant des

programmes de recherche axés sur les principaux aspects de la consolidation de la paix. Elle constitue actuellement un réseau d'universités et d'institutions éducatives : grâce à ce partenariat, ses programmes universitaires et de formation seront mis en oeuvre à plus grande échelle;

e) D'autres bureaux et programmes du système des Nations Unies peuvent apporter un appui précieux, notamment la Section de la destruction des armes légères du PNUD; l'Organisation mondiale de la santé; le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU, en particulier le Service de la lutte antimines; l'Organisation internationale du Travail; l'Organisation internationale pour les migrations; le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; la Division de la promotion de la femme; le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés; la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; la Cour internationale de Justice. Le Comité international de la Croix-Rouge met également en oeuvre des programmes dans ce domaine.

42. Les organisations internationales suivantes, qui oeuvrent dans le domaine du désarmement ou de la non-prolifération, disposent également de ressources hautement spécialisées :

a) L'Agence internationale de l'énergie atomique;

b) L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;

c) Le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

### **VIII. Promotion de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération : recommandations pratiques**

43. Ainsi que l'indique la présente étude, il est urgent de développer et d'améliorer les programmes d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération afin de promouvoir le désarmement et la non-prolifération et de renforcer la

sécurité internationale, ce qui créera des conditions propices à un développement économique et social durable. Les obstacles auxquels se heurtent l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération sont importants et nécessitent que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile prennent des mesures pratiques de façon immédiate et sur le long terme.

44. Toutes les recommandations suivantes sont importantes. Cependant, les ressources nécessaires à leur application, le rythme de leur mise en oeuvre et le délai requis avant qu'elles ne portent leurs fruits peuvent varier de l'une à l'autre. Les recommandations assorties d'un astérisque concernent des mesures qui peuvent et devraient être prises rapidement, et ce, pour un coût relativement modique.

**Promotion de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux du système éducatif et des filières d'instruction extrascolaires**

\*1. Les États Membres sont encouragés à accorder de l'importance à l'éducation et à la formation en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre de leurs programmes et de leurs politiques, conformément à leur législation et à leurs pratiques nationales, en tenant compte des tendances actuelles et futures. Ils sont également encouragés à utiliser, à concevoir ou à créer, lorsque c'est approprié, des organes publics consultatifs spécialisés dans les pratiques de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les États Membres sont encouragés à partager avec les autres États Membres, les organisations internationales, la société civile et le Département des affaires du désarmement leur expérience dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération.

\*2. Les bureaux pertinents du système des Nations Unies et d'autres organisations et institutions internationales devraient concevoir, adapter et diffuser une gamme plus vaste de matériels d'enseignement faciles à utiliser sur le désarmement et la non-prolifération. Il faudrait tirer parti de l'expérience acquise ainsi que du matériel pédagogique disponible, en particulier les modules d'enseignement, les ouvrages de référence,

les guides et les programmes en ligne, tout en les adaptant aux besoins de chaque pays, de publics spécifiques ou de la communauté internationale dans son ensemble.

\*3. L'ONU et les autres organisations internationales devraient traduire ces documents et publications pédagogiques consacrés au désarmement et à la non-prolifération dans toutes les langues officielles de l'ONU et, lorsque c'est possible, dans d'autres langues afin qu'ils connaissent une diffusion plus vaste. Sur demande de l'ONU ou d'organisations internationales pertinentes, les États Membres, les instituts universitaires de recherche et les ONG sont encouragés à appuyer la traduction des documents pertinents ou à la faciliter.

4. L'ONU et les autres organisations internationales devraient renforcer leurs moyens de diffusion des documents éducatifs ayant trait au désarmement et à la non-prolifération (sur papier et audiovisuels) et ce, dans toutes les régions du monde. Tout en renforçant les filières de distribution existantes, ils devraient chercher à en instaurer de nouvelles, notamment au moyen d'une coopération avec les réseaux éducatifs, les syndicats d'enseignement et les comités chargés des programmes, ou encore de la diffusion par voie électronique. Les États Membres, les institutions universitaires locales, les centres de recherche et les ONG sont également encouragés à faciliter la diffusion de tels matériels. Afin qu'ils puissent être utilisés au niveau local, ce qui est essentiel, le recours aux filières de diffusion telles que les bibliothèques scolaires, les lieux de rassemblement, la radio et la télévision est fortement recommandé.

5. Le Département des affaires de désarmement devrait recueillir des informations sur la participation des organisations régionales et intergouvernementales aux activités d'éducation, de formation et de collecte de données dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il devrait réfléchir à des moyens de favoriser un échange d'expériences et de perspectives régionales afin de faciliter la conception de programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

6. Le Département des affaires de désarmement devrait examiner, réunir et rendre

publics et facilement accessibles les divers programmes d'enseignement conçus par les États à l'intention de leurs systèmes éducatifs et universités respectifs, mais aussi à l'intention des filières d'instruction extrascolaires.

7. L'Université des Nations Unies et l'Université pour la paix sont encouragées à mettre au point un cours de troisième cycle intensif ainsi que d'autres cours à l'intention des représentants de toutes les régions du monde, y compris les fonctionnaires gouvernementaux, les législateurs, les militaires, les représentants d'ONG et des médias et les étudiants, en coopération avec des institutions universitaires et non gouvernementales disposant de compétences spécifiques en matière de conception et de mise en oeuvre de tels cours. L'Université pour la paix, en coordination avec le Département des affaires de désarmement, souhaitera peut-être accueillir des séminaires et des ateliers et concevoir des modèles de documents éducatifs à l'intention des universités et des écoles.

8. Les États Membres sont encouragés à faire une place aux parlementaires ou aux conseillers gouvernementaux dans la composition des délégations qu'ils envoient aux réunions de l'ONU consacrées aux questions de désarmement, en tenant compte de la législation et des pratiques nationales.

9. Le Département des affaires de désarmement et ses centres régionaux, en coopération avec l'IRNUD, l'ONU et l'Université pour la paix sont encouragés à constituer une bibliothèque virtuelle de rapports sur « les enseignements tirés de l'expérience » s'agissant des aspects des opérations de maintien de la paix relatifs au désarmement et à la mettre à la disposition des gouvernements et des ONG sur un site proposant des ressources axées sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (voir recommandation 25).

10. Les responsables municipaux, en coopération avec les groupements de citoyens, sont encouragés à adhérer à l'initiative « Villes pour la paix », dans le cadre du « Réseau UNESCO villes pour la paix », au moyen par exemple de la création de musées de la paix, de parcs de la paix, de sites Web et de l'édition de brochures consacrées aux artisans de la paix et à la consolidation de la paix.

11. L'ONU et l'Université pour la paix sont encouragées à aider les conseils municipaux et les préfectures qui souhaitent accueillir des séminaires consacrés aux questions d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération destinés aux médias, aux universitaires, aux dirigeants politiques locaux et nationaux, aux représentants syndicaux, aux autorités religieuses et au grand public.

12. Les dirigeants religieux et les institutions religieuses sont encouragés à concevoir des documents éducatifs assurant la promotion d'une culture de la paix et du désarmement.

\*13. Les États Membres, en coopération avec l'ONU et les organisations internationales pertinentes, sont encouragés à parrainer la formation, l'octroi de bourses de perfectionnement et la mise en place de programmes de sensibilisation sur une base géographique aussi large que possible à l'intention des chercheurs, des ingénieurs, des scientifiques et d'autres universitaires dans des domaines particulièrement pertinents, mais non limités aux traités et accords sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs. Ils sont aussi encouragés à mettre l'accent sur la formation des fonctionnaires des douanes, des agents au traitement des permis et des agents chargés de l'application de la loi afin de permettre aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations internationales dans les domaines relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

\*14. Le Département des affaires de désarmement, en coopération avec l'ONU et l'Université pour la paix, devrait être encouragé à mettre sur pied des programmes de formation des enseignants et des formateurs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'exécution de ces programmes pourrait se faire en coopération avec des organisations internationales telles que l'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

15. Le Département des affaires de désarmement, en coopération avec l'UNESCO, l'Université pour la paix, l'IRNUD et les ONG compétentes, devrait établir une bibliographie internationale actualisée des ouvrages de référence

destinés aux enseignants, ainsi qu'un répertoire actualisé de toutes les études menées sur la question de la paix et de tous les centres de recherche sur le désarmement et la non-prolifération, et les rendre disponibles sur un site proposant des ressources axées sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (voir recommandation 25).

16. Le Bureau international d'éducation de l'UNESCO est encouragé à organiser des réunions régionales auxquelles participeront ministres de l'éducation, administrateurs du système éducatif et présidents d'université et où il sera débattu des questions relatives à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération à l'intention des élèves du premier et du second degrés et des étudiants. La Conférence internationale de l'éducation est encouragée à consacrer au moins une session à la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en organisant par exemple un atelier sur la science et l'éthique.

\*17. Pour parfaire les connaissances des journalistes et d'autres représentants des médias en matière de désarmement et de non-prolifération, l'ONU, les organisations internationales pertinentes, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche devraient concevoir ou proposer des programmes, des ateliers, des bourses de perfectionnement et des documents axés sur ces questions, ou améliorer ceux qui existent déjà. Une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration de programmes et de documents conçus à l'intention des médias locaux dans les situations d'après conflit, partenaires essentiels dans le cadre de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

18. Les supports pédagogiques en matière de désarmement et de non-prolifération mis au point par l'ONU, tels que le site Web Cyberschoolbus, devraient également inclure un élément consacré à la façon dont les parents peuvent encourager leurs enfants à respecter les principes de la paix et de la non-violence dans leur comportement quotidien. Les éducateurs, les parents, et la communauté des entreprises devraient concevoir et produire des jouets, des jeux électroniques et des vidéos qui encouragent de telles attitudes.

19. Des bourses de perfectionnement et d'étude devraient être octroyées aux divers publics

ciblés, entre autres par le Département des affaires de désarmement (directement ou par l'entremise de ses centres régionaux), l'Université pour la paix, l'IRNUD, le Comité d'ONG pour le désarmement, ou par leur intermédiaire. Un complément important à la formation au désarmement et à la non-prolifération en classe devrait être la formation sur le lieu de travail, qui pourrait être menée sur les sites des organisations internationales, des institutions gouvernementales nationales, des ONG, des centres de recherche. Les possibilités offertes en la matière devraient être multipliées.

\*20. L'ONU, les organisations internationales pertinentes, les États Membres et les donateurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, sont encouragés à apporter leur aide, y compris financière, et à fournir documents et matériels d'enseignement à des ONG de différentes régions du monde et à des universités pour leur permettre de créer ou de développer leur bibliothèque en matière de désarmement et de non-prolifération, et d'accorder au public un accès libre à leurs ressources. Les États Membres devraient être encouragés à financer les instituts de recherche qui se consacrent au désarmement et à la non-prolifération et offrent des bourses d'étude aux étudiants de troisième cycle afin qu'ils puissent mener des recherches sur le désarmement et la non-prolifération et sur les supports pédagogiques y afférents. L'ONU devrait consentir des efforts plus soutenus pour solliciter l'appui financier d'entreprises privées qui oeuvrent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Utilisation des méthodes pédagogiques évolutives, en particulier celles qui reposent sur les technologies de l'information et de la communication

\*21. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales pertinentes sont encouragés à promouvoir l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération en ayant recours à des techniques telles que l'apprentissage à distance, l'Internet et la vidéoconférence ainsi qu'à des supports efficaces et économiques tels que les CD-ROM, et à apporter un appui financier à ces activités.

\*22. Les organisations régionales, les institutions universitaires et les ONG sont encouragées à concevoir et à diffuser des matériels d'enseignement en ligne dans des langues autres que l'anglais.

23. Les éducateurs devraient envisager d'inclure dans les matériels d'enseignement un éventail complet de méthodes pédagogiques. Outre l'apprentissage à l'aide d'ordinateurs, les programmes-types de l'ONU, les jeux de rôle et de simulation, les vidéos, le cinéma, la danse, la chanson, le théâtre, les marionnettes, la poésie, la photographie, l'origami, les arts visuels et l'écriture créative sont autant de méthodes fructueuses. L'accent devrait être mis sur l'apprentissage actif, qui convient à une grande diversité de publics et permet d'aborder de nombreux problèmes liés au désarmement et à la non-prolifération.

\*24. Les stages au sein d'organismes du système des Nations Unies disposant de compétences particulières en matière de désarmement et de non-prolifération constituent un outil précieux de formation des étudiants de troisième cycle, mais aussi du premier et du second cycles universitaires, et il conviendrait de poursuivre et de développer ce programme de stages.

\*25. Le Département des affaires de désarmement devrait mettre au point un centre de documentation électronique sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération dans les six langues officielles de l'ONU. Ce site devrait comprendre les éléments suivants :

a) Des liens vers les ressources existantes de l'ONU et d'autres organisations internationales pertinentes, des États Membres, des universités, des instituts de recherche et des ONG qui gèrent des sites Web consacrés au désarmement et à la non-prolifération, et avec des programmes en ligne axés sur l'éducation;

b) Les pages Web du site de l'ONU consacrées au Département des affaires de désarmement;

c) Les recommandations formulées par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général;

d) Les recommandations formulées par le Groupe interinstitutions sur l'éducation et la

formation en matière de désarmement et de non-prolifération. Le Département des affaires de désarmement devrait créer un centre de documentation en ligne en coopération avec des instituts de recherche intéressés, des sociétés spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication, des ONG ou des centres régionaux pour les technologies de l'information. Ce centre devrait comporter des cybersalons et des outils de vérification des connaissances et être facile à utiliser.

26. Le Département de l'information et les organisations internationales pertinentes, en coordination avec le Département des affaires de désarmement et, lorsque c'est approprié, les ONG compétentes, sont encouragés à produire des programmes vidéo visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération auprès du public le plus large possible.

Mise en place de programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en situation d'après conflit, aux fins de contribuer à la consolidation de la paix

27. Les organisations internationales, les organisations régionales et les représentants de la société civile, lorsque c'est approprié, sont encouragés à inclure l'éducation et la formation en matière de désarmement aux programmes qu'ils mettent en place dans les situations d'après conflit.

\*28. Les États Membres sont encouragés à faire en sorte que leurs écoles militaires incorporent l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération dans leurs programmes d'enseignement.

Harmonisation et coordination des efforts déployés par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales sur le plan de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

\*29. Les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales dotées de compétences particulières dans les domaines de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération devraient nommer un membre de leur personnel

coordonnateur des activités relatives à ces domaines. Les divers coordonnateurs devraient participer périodiquement à des réunions organisées au niveau interinstitutions afin de :

a) Promouvoir l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux et dans toutes les régions du monde, avec la participation active de la société civile, en particulier les éducateurs et les ONG;

b) Constituer des réseaux et pratiquer les échanges d'expérience et de meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;

c) Consulter les gouvernements, les organisations régionales, les établissements d'enseignement et de recherche, les éducateurs, la société civile, y compris les ONG compétentes, ainsi que les donateurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, afin de concevoir de nouveaux projets concrets axés sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et s'employer à y associer tous ces partenaires;

d) Encourager l'incorporation de certaines composantes de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération aux futurs documents et matériels d'information de l'ONU et des organisations internationales pertinentes destinés au public;

e) Le Département des affaires de désarmement devrait faciliter les travaux du groupe interinstitutions.

Le groupe interinstitutions est encouragé à inviter la société civile, en particulier les éducateurs et les ONG à participer à ses travaux.

30. Conformément à ses attributions, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général est encouragé à envisager de mettre en place à intervalles réguliers des activités complémentaires ayant trait à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

#### Prochaines étapes et application

\*31. Les États Membres sont encouragés à nommer un coordonnateur de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération et d'informer le Département des

affaires de désarmement des mesures prises en application des recommandations formulées dans la présente étude.

\*32. Le Secrétaire général est encouragé à établir un rapport sur une base biennale où il examinerait les résultats de l'application des recommandations formulées dans la présente étude.

\*33. Les États Membres et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement sont encouragés à inclure dans leurs observations à l'intention de la Première Commission de l'Assemblée générale des renseignements relatifs aux résultats de l'application des recommandations contenues dans la présente étude.

34. L'Assemblée générale est encouragée à allouer des ressources financières et humaines appropriées au Département des affaires de désarmement pour lui permettre de faciliter l'application des recommandations formulées dans la présente étude.

#### Notes

<sup>1</sup> Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale; voir résolution S-10/2 de l'Assemblée générale; voir aussi <<http://disarmament.un.org/gaspecialsession/10thsesmain.htm>>.

<sup>2</sup> Document final du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement, Paris, 9-13 juin 1980, SS-80, CONF.401/REV/COL.51. Voir aussi l'*Annuaire du désarmement de l'ONU*, vol. 5, 1980 (publication des Nations Unies, numéro de vente : B.81.IX.4), p. 411, et <http://disarmament.un.org/education/docs/unesco.pdf>.

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations, voir le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement A/55/128 et Add.1.